



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques de l'objet mobilier à
LIMOGES (87)**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 27 janvier 2021

VU les autres pièces produites et jointes au dossier.

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

ARRÊTE

Article premier : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

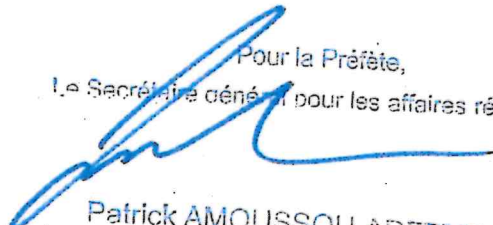
Reliquaire, copie du XIXème

Conservé au musée des Beaux-Arts de Limoges (Haute-Vienne 87) 1, place de l'Evêché 87000 LIMOGES et appartenant à la commune de Châteauponsac (Haute-Vienne 87290).

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

Bordeaux, le **19 DEC. 2021**

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales


Patrick AMOUSSOU-ADEBLE